



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-trois.

Le 2 novembre à 19h00

Les membres du bureau, légalement convoqués, se sont réunis aux Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 23/10/2023

Date d'affichage : 23/10/2023

Nombre de membres :

- en exercice : 29
- présents : 17
- votants : 22

Nombre de voix :

- en exercice : 39
- présents : 21
- procurations : 7
- **nombre total de voix exprimées : 28**

#### Etaient présents :

Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Anthony CUENOT, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Sylvie LE HIR, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Dominique MOLLIER, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMMAIN.

#### Etaient absents excusés :

Cédric BÔLE, Christine BOUQUIN, Jean-Noël CUENOT, Bernard JACQUET, Régis LIGIER, Francine MISERE, Christelle VUILLEMIN.

#### Etaient absents :

Eric HOULLEY, Christian MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Daniel PRIEUR, Elisabeth REDOUTEY.

#### Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,  
Cédric BÔLE a donné pouvoir à Pierre VAUFREY,  
Bernard JACQUET a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,  
Francine MISERE a donné pouvoir à Léon BONVALOT,  
Christelle VUILLEMIN a donné pouvoir à Catherine ROGNON.

Catherine ROGNON a été élue secrétaire.

**Objet : DE2023-16 : Avenir Montagnes : Prolongation de la convention 2024-2025**

Le PNR Doubs Horloger est lauréat du programme Avenir Montagnes, lancé par le Premier ministre le 27 mai 2021. Piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, et cofinancé par la Banque des territoires, le programme a permis de vous accompagner sur une première période de 2 ans pour repenser votre stratégie vers le développement d'une offre touristique diversifiée, toutes saisons, durable, respectueuse de la biodiversité et des paysages.

Madame Dominique FAURE, Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales, a annoncé le 5 juillet dernier la possibilité d'une prolongation du programme Avenir montagnes ingénierie. Nous avons candidaté à une poursuite de l'appui du programme.

Notre dossier a démontré des avancées sur la stratégie et sur la déclinaison opérationnelle de cette stratégie durant la période d'accompagnement écoulée.

Le financement du poste du chef de projet est prolongé sur 2 ans pour un montant de 76 700,00 €.

**Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré :**

- **Accepte l'engagement du programme Avenir Montagnes ingénierie 2 pour les années 2024 et 2025**
- **Autorise le Président à signer les conventions relatives au programme**
- **Inscrit les crédits nécessaires au budget**

**Approbation à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme, le Président  
Denis LEROUX

